CET - 86 M
C.G. - SECTEUR
ENERGETIQUE

Table de concertation de l'industrie électrique

TCIE

Consultation générale :

Le secteur énergétique du Québec – Contexte, enjeux et questionnements

Mémoire déposé devant la

Commission de l'économie et du travail

Janvier 2005

Table des matières

1. Présentation de la TCIE 1

2. Évolution de l'industrie 2

3. Facteurs de succès 2

3.1 Relance des projets 2

3.2 Politique d'achat 3

3.3 Limitation des délais d'autorisation 4

4. Perception de l'industrie pour les perspectives d'avenir 4

4.1 Filière éolienne 4

4.2 Filière thermique 5

4.3 Filière hydroélectrique 6

4.4 Filière nucléaire 6

5. Conclusion 7

1. Présentation de la TCIE

La *Table de concertation de l'industrie électrique* (TCIE) est une organisation industrielle qui réunit des décideurs tels les ministres des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et du Développement économique et régional et de la Recherche ainsi que des dirigeants d'entreprises actives dans le secteur de l'énergie électrique[1]. Les dirigeants des deux grandes centrales syndicales, la CSN (Confédération des Syndicats Nationaux) et la FTQ (Fédération des Travailleurs du Québec), de même que ceux de l'Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ) en font également partie. La mission que s'est donnée la TCIE consiste à définir les orientations stratégiques requises pour soutenir et développer l'industrie électrique québécoise en concertation avec les décideurs du milieu.

La *Table de concertation de l'industrie électrique* a été créée le 28 mai 1999, dans le cadre de la politique de développement économique du Québec, et succède à la « grappe industrielle des équipements de production, de transport et de distribution d'énergie électrique ».

Dans le cadre de la stratégie industrielle du gouvernement du Québec, la grappe des équipements de production, de transport et de distribution d'énergie électrique avait été très active de 1992 à 1997. Elle figure d'ailleurs parmi celles qui ont maintenu un rythme soutenu dans la mise en œuvre d'activités à caractère économique. En 1994, cette industrie décidait de créer une corporation à but non lucratif appelée « Regroupement GrapÉlec ». Cet organisme avait pour but d'assurer une continuité dans la concertation de ce secteur industriel. Mais, en 1997, soit au moment où prenait fin l'aide financière gouvernementale pour le soutien des organismes de concertation sectorielle, les activités du Regroupement GrapÉlec ont dû cesser.

À cette même époque, le MRNFP avait rendu publique sa politique énergétique et s'associait à l'industrie électrique pour faire un virage vers les marchés internationaux afin de maintenir et même d'accroître les emplois reliés à cette importante industrie au Québec. Cependant, le MRNFP ne pouvait s'associer à un organisme qui ne regroupait pas l'ensemble des entreprises de ce secteur industriel. Le Regroupement GrapÉlec, de par sa constitution, représentait la totalité de l'industrie. Le MRNFP a donc décidé de procéder à la relance de la *Table de concertation de l'industrie électrique* avec une approche rappelant les grappes industrielles. Le MRNFP devait également voir à rattacher la TCIE à un organisme existant afin d'assurer les services administratifs de l'organisation. L'Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ), précédemment appelé le Club d'électricité du Québec, représentait aux yeux du MRNFP l'organisme le plus en mesure de jouer ce rôle.

Ce mémoire est présenté uniquement par les membres de l'industrie et des syndicats qui font partie de la *Table de concertation de l'industrie électrique.*

[1] Asea Brown Boveri (ABB) inc., ALSTOM Canada inc., Areva T&D Canada inc., Câbles Alcan, Les Entreprises Kiewit ltée, Générale Électrique du Canada, Hydro-Québec, Rousseau Sauvé Warren inc., SNC-Lavalin inc. et Systèmes Électromécaniques EMPSPEC.

2. Évolution de l'industrie

Après la période de vaches maigres de la dernière décennie, l'industrie électrique se porte mieux. Avec la reprise des investissements dans notre secteur, l'industrie électrique prospère et elle crée de la valeur ajoutée et des emplois dans plusieurs régions du Québec. Voyons quelques chiffres :

- le pourcentage des entreprises membres de l'industrie dont le chiffre d'affaires a augmenté entre 1999 et 2003 varie de 63 à 73 % selon le domaine d'activités (manufacturiers, entrepreneurs, services professionnels, producteurs);
- durant cette période de quatre ans, le chiffre d'affaires global de l'industrie a augmenté du tiers passant de 6,1 à 8,1 milliards de dollars par année. Le nombre de personnes oeuvrant dans l'industrie électrique a augmenté de 50 %, passant 15 800 à 23 800 personnes[2];
- les investissements en production, transport et distribution d'électricité entraînent de très fortes retombées pour l'économie québécoise. En effet 96,6 % de la valeur ajoutée provient du Québec;
- la filière hydroélectrique contribue fortement au développement économique régional.

3. Facteurs de succès

3.1 Relance des projets

La relance par Hydro-Québec de projets grande envergure stimule l'industrie.

Projet	Mise en chantier	Mise en service	Invest. (M$)
Complété			
Boucle montérégienne	1998	2002	280
Rocher de Grand-Mère	2000	2004	500
Réfection Beauharnois, La Gabelle, etc.			
En construction			
Outardes 3 & 4		2006-2008	
Toulnustouc	2001	2005	1080
Mercier	2004	2006	140
Eastmain-1	2003	2007	2300
Bécancour	2004	2006	500
Péribonka	2004	2008	1350
À l'étude			
Chute-Allard et Rapides-des-Coeurs	2005	2008	720
Parcs éoliens (2 appels d'offres)	2005	2012	4000
Eastmain-1-A et Dérivation Rupert/La Sarcelle	2006	2011	3970
La Romaine	2008	2013-2015	6600

[2]Source : L'industrie électrique au Québec - Situation comparative 1999-2003, ADEC, juin 2004.

Cette relance des projets s'est traduit par une reprise des investissements en immobilisations d'Hydro-Québec illustrée sur la graphique suivant[3] :

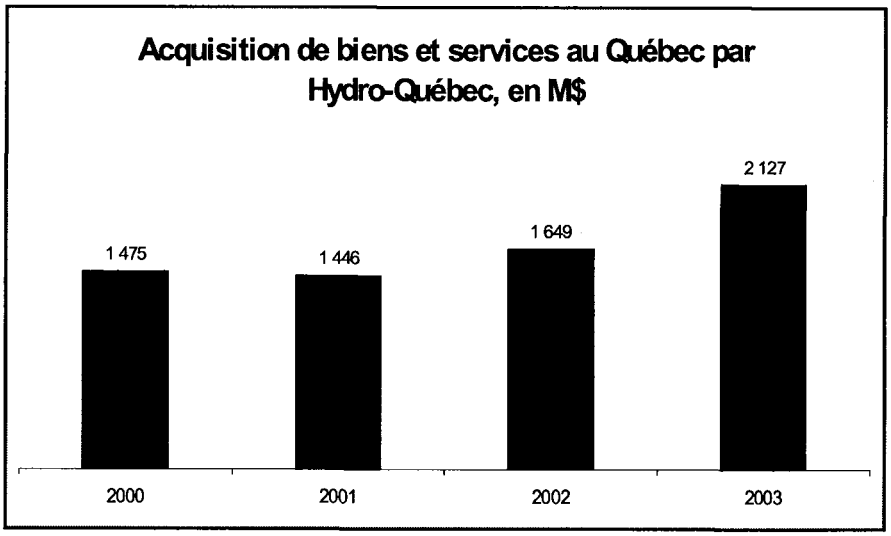

3.2 Politique d'achat

La politique d'achat d'Hydro-Québec constitue un levier pour l'industrie :

- en privilégiant le recours aux entreprises québécoises tout en s'assurant d'une saine concurrence et;
- en utilisant son pouvoir d'achat pour favoriser le maintien et le développement de l'infrastructure industrielle du Québec.

Le gouvernement doit maintenir ses initiatives pour maximiser les retombées économiques locales comme celle sur l'énergie éolienne visant à accroître graduellement de 40 % jusqu'à 60 % la proportion des dépenses et des investissements qui doivent être effectués dans les régions concernées (la MRC de Matane et la région administrative de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine).

Ces politiques procurent à l'industrie une base industrielle et une vitrine de projets facilitant l'exportation des biens et services.

L'industrie a une base nécessaire pour concurrencer sur les marchés internationaux et le balisage montre que les prix locaux sont comparables à ceux des firmes étrangères. La politique d'achat atteint donc ses objectifs tout assurant la compétitivité entre les fournisseurs.

[3]Source : Profils régionaux des activités d'Hydro-Québec, 2000 à 2003.

3.3 Limitation des délais d'autorisation

Au Québec, nous avons assisté à un tournant très positif pour limiter les délais d'autorisation des projets : en effet, les délais pour obtenir les approbations pour les projets Toulnustouc et Péribonka ont été respectivement de 12 et 11 mois à partir du dépôt de l'étude d'impact. Une nette amélioration en comparaison avec ceux qui ont été requis pour les projets antérieurs récents. Par contre, les signaux provenant du gouvernement fédéral sont inquiétants;

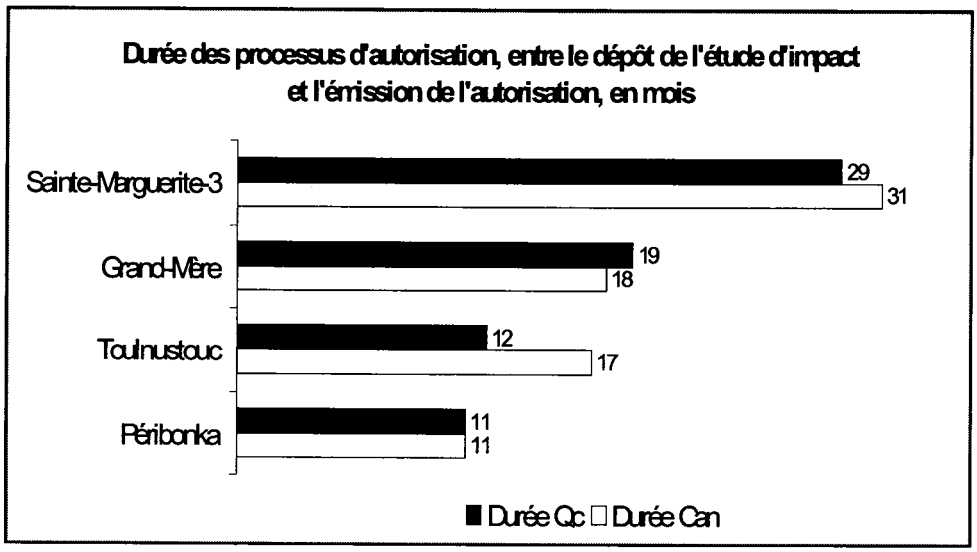

Les durées du processus d'autorisation devraient être fixes. Leur durée devrait s'approcher des durées des projets Toulnustouc et Péribonka. Des actions doivent être prises pour s'assurer d'éviter des débordements de bureaucratie entraînant des délais excessifs. Il faudra harmoniser les processus avec un objectif de complémentarité entre les directives fédérale et québécoise plutôt que leur superposition.

4. Perception de l'industrie pour les perspectives d'avenir

4.1 Filière éolienne

La filière éolienne offre une belle perspective industrielle :

- chaque MW de puissance installée représente un investissement de 1,5 million de dollars et des emplois 10,5 années-personnes[4];
- le Québec peut devenir le leader de cette filière au Canada;
- la croissance prévue de la puissance installée au Canada est prometteuse : de 439 MW (2004) à 5 000 MW (2012);
- les délais de réalisation sont relativement courts (48 mois);

[4]Source : Association canadienne de l'énergie éolienne.

- la technologie n'est pas encore à maturité, il y a donc un potentiel de réduction des coûts unitaires;
- en raison de sa nature intermittente, cette filière fournit de l'énergie plutôt que de la puissance et doit être considérée comme complément à la filière hydroélectrique. Pour un réseau interconnecté comme celui du Québec, la puissance éolienne pourrait peut-être atteindre environ 10 % du parc de production. Le maximum réel dépendra du besoin d'équilibrage et de l'impact sur la stabilité du réseau de transport[5];
- coûts d'intégration au réseau (1,3 ¢/kWh) et coût d'équilibrage (0,9 ¢/kWh) font grimper le prix de revient à 8,7 ¢/kWh pour le premier appel d'offres. Il est important que son prix de revient soit économiquement compétitif avec les autres sources de production d'électricité;
- la portée du programme fédéral de subvention de 1 ¢/kWh a été quadruplée jusqu'à concurrence de 4 000 MW;
- les impacts sociaux et environnementaux sont encore méconnus.

On devrait continuer de développer la filière éolienne en étant conscient de ses limites, i.e., dans la mesure où elle complémente bien la filière hydroélectrique qu'elle soit économique et qu'elle s'intègre bien au réseau.

4.2 Filière thermique

Du point de vue de l'industrie électrique, la filière thermique entraîne moins de retombées industrielles au Québec que les filières hydroélectrique et éolienne:

- le combustible doit être importé;
- la technologie est généralement importée aussi;
- la cogénération soutient la compétitivité des clients pour la vapeur.

D'une perspective énergétique :

- les délais de réalisation (66 mois) sont moins importants que ceux de la grande hydraulique (> 96 mois);
- la filière thermique représente une police d'assurance en cas de faible hydraulicité et en cas de panne sur le réseau de transport dans la mesure où les centrales sont localisées à proximité des centres de consommation;
- elle peut répondre tant à la demande de base que de pointe et ainsi valoriser les réservoirs hydroélectriques;
- le coût de production est compétitif, mais il est tributaire des prix du carburant et les coûts des impacts environnementaux ne sont pas internalisés.

La filière thermique devrait avoir sa place dans un parc de production essentiellement hydroélectrique étant donné sa flexibilité.

[5]Source : Gaétan Lafrance, INRS.

4.3 Filière hydroélectrique

Du point de vue industriel, la filière hydroélectrique doit demeurer la filière privilégiée :

- ses retombées régionales sont fort intéressantes;
- le Québec possède une base industrielle et une expertise de classe mondiale qui ont fait leurs preuves;
- une telle base industrielle est nécessaire à l'exportation du savoir-faire.

Du point de vue énergétique :

- elle produit une énergie propre, renouvelable, avec très peu d'impacts sur l'environnement, compatible avec le développement durable;
- la filière hydroélectrique peut répondre tant à la demande de base qu'à la demande de pointe grâce aux réservoirs qui permettent d'emmagasiner l'énergie;
- le coût des projets à réaliser a tendance à croître (5 à 8 ¢/kWh), mais sont relativement prévisibles à long terme et les coûts des impacts environnementaux sont internalisés;
- à cause des délais d'autorisation et de réalisation, cette filière exige un horizon de planification à plus long terme (environ 10 ans).

L'hydroélectricité est une des meilleures source d'énergie électrique. En effet, cette ressource est propre, renouvelable et produit très peu de gaz à effet de serre (GES). Les pays industrialisés ont d'ailleurs traditionnellement développé leurs ressources hydroélectriques avant de s'attaquer aux autres formes d'énergie qui leur sont disponibles. Dans la mesure où elles peuvent être exploitées d'une manière acceptable pour les communautés et pour l'environnement, le Québec devrait donc donner la priorité au développement de ses ressources hydrauliques.

4.4 Filière nucléaire

Du point de vue industriel, la filière nucléaire présente des avantages intéressants :

- la technologie canadienne a été développée depuis 40 ans et est éprouvée;
- comme aucun gaz à effet de serre n'est émis et les impacts environnementaux compatibles avec les objectifs protocole de Kyoto;
- la filière nucléaire est une technologie qui peut prendre la relève de l'hydraulique à coût compétitif.

La filière nucléaire doit être considérée dans une stratégie visant à diversifier les sources de production d'électricité.

5. Conclusion

L'industrie électrique crée de la valeur ajoutée et des emplois dans plusieurs régions du Québec et est exportatrice de biens et services.

La filière hydroélectrique contribue fortement au développement économique et régional.

Pour l'avenir, les filières éolienne, thermique et nucléaire peuvent être considérées pour diversifier les approvisionnements en électricité. Elles devront être considérées au mérite et les retombées économiques pour l'industrie électrique du Québec devront être prises en compte.